Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_181-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-181– 30 juin 2026

FONCTION PUBLIQUE
Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Votants : 29

Présents : Michèle MOTEL- Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE Joël DESHAYES - Yann JOULAUD – Elena ESTIER-PAILLET - Karl TCHAKOUMEGNI Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY – Matthieu CHANEL- Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX
Excusés : Audrey GROSHENY - Julie FAUDET – Linda GAULTIER
Pouvoirs : Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL – Julie FAUDET à Laetitia HAMON – Linda GAULTIER à Elouan RACINEUX

Secrétaire de séance : Bruno MARGOTTIN

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°26-181 // Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Plusieurs évolutions nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs.

1 - Dans le cadre de la valorisation des parcours professionnels, les agents qui répondent à certaines conditions d'ancienneté ou qui ont réussi un examen professionnel et dont la valeur professionnelle est démontrée notamment à l'occasion des entretiens professionnels, peuvent être proposés afin de bénéficier d'une promotion interne. Les postes ouverts au niveau départemental sont soumis à quotas. La décision d'inscrire un agent sur la liste d'aptitude appartient à la Présidente du CDG d'Ille et Vilaine.

En 2026, la ville de Guichen a proposé des dossiers dans les cadres d'emplois suivants :

- ✓ Ingénieur territorial : 1
- ✓ Technicien : 2
- ✓ Attaché territorial : 1
- ✓ Rédacteur : 2

La Présidente du Centre de Gestion a retenu deux dossiers pour la ville de Guichen (Ingénieur/rédacteur). Il convient d'ouvrir les postes afin de pouvoir nommer les agents dans leur nouveau cadre d'emplois.

2 - Chaque année, une réflexion est menée au sein de la Direction Enfance Education afin d'organiser la rentrée scolaire pour mettre en adéquation les besoins des services avec les effectifs. Sont notamment concernés les services des affaires scolaires et animation jeunesse.

Pour l'année scolaire 2026/2027, l'approche reste de proposer des postes avec des temps de travail plus important et donc plus attractifs tout en adaptant le fonctionnement aux besoins. La balance globale en Equivalent Temps Plein (E.T.P) sur le service animation jeunesse ne varie pas.

Concernant le service des affaires scolaires, en l'état, le nombre d'E.T.P sur les 3 sites scolaires ne varie pas. Des ajustements seront possibles dans la mesure ou des réflexions sont en cours sur l'organisation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_181-DE

3 – Suppression d'un poste à la communication

Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie de communication, la Commune souhaite adapter ses moyens d'information en renforçant les supports numériques et dématérialisés (site internet, réseaux sociaux, applications et diffusion électronique de l'information municipale).

Cette orientation conduit à une réorganisation des missions de la direction communication événementielle, avec une diminution du volume des publications imprimées. Ainsi, le nombre de magazine du Reflet distribué annuellement sera ramené de six à quatre éditions, permettant une rationalisation des actions de communication papier tout en maintenant une information régulière de la population.

Cette évolution des modalités de communication entraîne une réduction durable des besoins en matière de conception, de mise en page, de suivi d'impression et de diffusion des supports papier. Dès lors, il convient d'adapter l'organisation du service afin de mieux répondre aux priorités définies par la collectivité et d'optimiser l'allocation des ressources humaines et financières.

Compte tenu de cette réorganisation et de la diminution des besoins correspondant aux missions exercées, il est proposé de supprimer l'emploi de « motion designer » à compter du 1er septembre 2026.

Ces changements nécessitent la mise à jour du tableau des emplois. Concernant les recrutements éventuels nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, les conseillers municipaux sont informés, qu'à défaut de candidats titulaires, le recrutement d'agents contractuels de droit public est possible.

Par ailleurs, il sera possible de recruter sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois concernés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu l'article L.542-2 du Code général de la fonction publique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances – Budget - Achats publics, réunie le 22 juin 2026,

Etant entendu l'exposé de Michèle MOTEL,

Il est proposé :

1°) D'acter le tableau des effectifs tel que joint en annexe.

2°) De créer les postes suivants, dans le cadre de la Promotion Interne :

Grade d'origine	N° de poste	Durée hebdomadaire / Catégorie	Nouveau cadre d'emplois / grade	Date de nomination	Echelle de rémunération
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1.3.2	35,00 - C	Rédacteur - B	01/08/2026	IB 389 / IM 373 IB 597 / IM 508
Technicien principal de 1ère classe	2.3	35,00 - B	Ingénieur- A	01/08/2026	IB 444 / IM 395 IB 821 / IM 678

Les postes occupés actuellement par les deux agents seront supprimés lors du prochain Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_181-DE

3°) De procéder à la suppression d'un poste d'adjoint administratif (n° 1.4.1) à la Direction communication évènementielle à compter du 1er septembre 2026.

4°) D'autoriser La Maire à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à :

- 22 voix POUR
- 7 ABSTENTIONS : Elouan RACINEUX, Linda GAULTIER (pouvoir), Anne GADBY, Matthieu CHANEL, Jocelyne BLANCHARD, Sylvain DELFAU, Mathieu DAVIAU

La Maire,

Michèle MOTEL

Le secrétaire de séance,

Bruno MARGOTTIN

MAIRIE DE GUICHEN 35 ILLE-ET-VILAINE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260630-D_26_181-DE